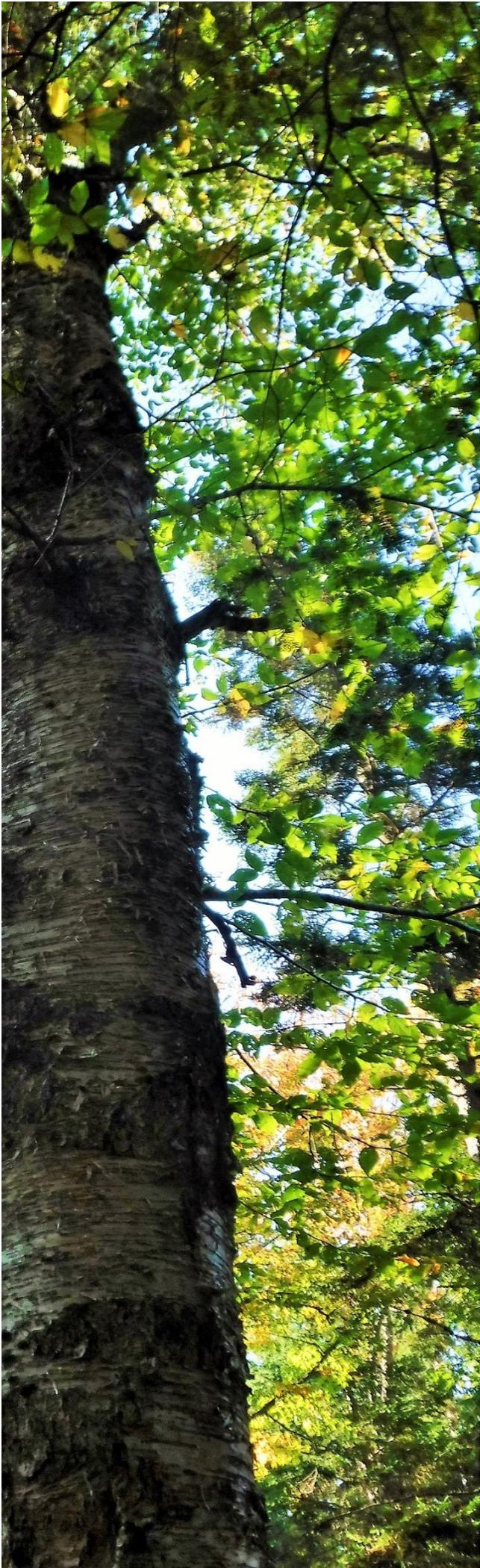


RAPPORT ANNUEL 2019-2020



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Agir aujourd'hui pour la forêt de demain



Rapport annuel 2019-2020

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Étchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
Mme Amélie Masson, B.Sc.A., coordonnatrice de projets
multiresources, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, B.Sc.A., M.Sc.,
coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION.....	3
ORDRE DU JOUR.....	3
MOT DU PRÉSIDENT.....	4
PROCÈS-VERBAL DE LA 23 ^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	5
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE.....	10
Origine.....	10
Membres.....	11
Conseil d'administration.....	12
Comités.....	14
<i>Comité de gestion administrative.....</i>	14
<i>Comité consultatif.....</i>	14
<i>Comité sur la mobilisation des bois.....</i>	15
Ressources consenties par les partenaires.....	15
Personnel de l'Agence.....	16
Conseillers forestiers accrédités en 2019-2020.....	17
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020.....	18
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.....	18
Subvention 2018.....	18
<i>Statistiques des programmes d'aide.....</i>	19
<i>Participation des producteurs forestiers.....</i>	22
<i>Contribution de l'industrie.....</i>	23
<i>Vérification opérationnelle et critères de performance.....</i>	24
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés.....	26
Transfert de connaissances.....	27
Activités réalisées pour l'administration.....	28
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements.....</i>	28
<i>Rencontres de la Table des agences - MFFP.....</i>	28
<i>Comité SIGGA.....</i>	28
<i>Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement.....</i>	28
<i>Rencontres des conseillers forestiers.....</i>	28
Autres activités.....	29
Plan d'action.....	30
Site amvap.ca.....	30
Plan de protection et de mise en valeur.....	31
Projets.....	34
<i>Conservation volontaire de milieux humides dans les bassins versants de l'est des Appalaches.....</i>	34
<i>Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches.....</i>	34
<i>Conservation volontaire de vieilles forêts dans les Appalaches.....</i>	35
<i>Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches.....</i>	35
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2020.....	36
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2019-2020.....	51
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2020-2021.....	53
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et Subvention 2018 en 2019-2020.....	54

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 24^e assemblée générale annuelle qui se tiendra, exceptionnellement par visioconférence, le 15 juin 2020 à compter de 9 h.

Cet événement est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.


Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 23^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2019-2020;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2020;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2020-2021;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2019-2020 fut une autre saison marquante à bien des niveaux pour la région des Appalaches. L'accroissement de la récolte et par le fait même de la contribution de l'industrie au cours des dernières années nous a permis de disponibiliser davantage de budgets à l'aménagement forestier. Avec près de 3,7 M\$ investis chez plus de 600 propriétaires, cette dernière année fut la deuxième plus importante de notre histoire en termes d'investissements sylvicoles de notre Agence.

De leur côté, les travaux de récolte de bois ont poursuivi leurs essors. Nous avons fracassé notre record de l'an dernier avec près de 744 000 m³ de bois livrés aux usines en 2019. Nous pouvons assurément être fiers de ce résultat qui nous place deuxième au Québec quant à la proportion de notre possibilité forestière récoltée. Nul doute que ce bilan montre le dynamisme des propriétaires, des conseillers forestiers, des entrepreneurs et de tous les partenaires de l'Agence qui consacrent beaucoup d'efforts à la mobilisation des bois.

Comme à l'habitude, l'Agence a contribué à plusieurs dossiers touchant la réglementation sur l'abattage d'arbres, les milieux humides et la faune pour n'en nommer que quelques-uns. Deux projets de conservations volontaires et un sur les changements climatiques ont aussi été menés.

Nous amorçons notre 24^e année d'existence dans un climat d'incertitudes lié à un virus qui a chamboulé notre quotidien et l'économie mondiale. Tout le monde espère que le secteur forestier pourra se relever rapidement de cette crise et nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un domaine d'avenir qui pourra tirer son épingle du jeu. Entre autres, le volet environnemental prend de plus en plus de place dans l'opinion publique et le monde forestier est bien positionné pour répondre à plusieurs enjeux. De nouvelles mesures budgétaires annoncées iront dans ce sens au cours des prochaines années et nous pourrons en faire bénéficier les propriétaires forestiers de notre région et par le fait même continuer à faire fructifier notre potentiel forestier.

J'en profite pour vous remercier de votre collaboration et de votre intérêt pour le développement de notre ressource forestière. Je vous souhaite une bonne saison 2020 en forêt bien à l'abri de la COVID-19!

A handwritten signature in black ink that reads "Eddy Morin". The signature is written in a cursive, flowing style.

Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 23^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 23^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 19 juin 2019, à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Roger Audet	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
M. Réjean Bédard	MRC des Etchemins
M. Claude Doyon	MRC de Montmagny
M. Eddy Morin	MRC de L'Islet
M. Martin J. Côté	MRC de Bellechasse

Industriels forestiers

Mme Caroline Dubé	Matériaux Blanchet inc.
M. Raymond Laverdière	Bois Daaquam inc.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Richard Labrie	MFFP/U.G. Beauce-Appalaches
M. Sylvain Lamontagne	MFFP/U.G. Beauce-Appalaches

Producteurs forestiers, membres associés

M. Raynald Cloutier	Groupement forestier de L'Islet
M. Yvon Deschênes	Groupement forestier de L'Islet
Mme Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Michel Simard	Groupement forestier du Sud de Dorchester
M. Marc-Antoine Therrien	Groupement forestier de Bellechasse-Lévis

Personnel de l'Agence

Mme Amélie Bolduc	AMVAP
M. Denis Ferland	AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher	AMVAP
Mme Pascale Thivierge	AMVAP
Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel	AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h 10. Il souhaite la bienvenue aux participants et fait la constatation du quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG1906-01

*Il est proposé par M. Yvon Deschênes, appuyé par M. Réjean Bédard,
et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

3. Message du président

Le président laisse le soin aux administrateurs de prendre connaissance de son message inclus au rapport annuel 2018-2019 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 22^e assemblée générale annuelle tenue le 14 juin 2018.

Résolution AG1906-02

*Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 14 juin 2018;
En conséquence, il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par M. Sylvain Lamontagne, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 22^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 14 juin 2018 soit approuvé tel que présenté.*

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2018-2019

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2018-2019 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite les résultats de la vérification opérationnelle et présente un bilan des plans d'action et de la mise en œuvre du PPMV. La coordonnatrice de projets multiresources expose finalement les différents projets menés par l'Agence.

À la présentation des superficies de travaux financés par groupes d'activités, on demande si nous avons calculé la superficie moyenne des premières éclaircies commerciales. Le directeur explique que non, mais il serait facile de le faire. Nous avons seulement compté la superficie moyenne par traitement tous travaux confondus et nous obtenons 3,1 ha pour l'année 2018-2019. On mentionne que la superficie est certainement plus élevée pour les éclaircies commerciales considérant que la majorité des travaux sont réalisés de façon mécanisée.

Au moment où le directeur explique l'application de la politique de sécurisation des investissements, il mentionne que la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) a proposé aux agences lundi dernier une nouvelle formule pour transférer et libérer le propriétaire vendeur des engagements contractés envers une agence lors de la vente d'une propriété. Le formulaire pourra être utilisé bientôt et nous devons envisager de modifier notre politique de sécurisation des

investissements afin que dans le futur un propriétaire qui a des engagements envers l'agence soit automatiquement libéré de ceux-ci au moment de la vente. Dans ce cas, l'acquéreur devra dorénavant s'engager officiellement envers l'Agence comme étant le nouveau responsable de la protection des investissements selon les délais prévus aux prescriptions sylvicoles. On demande si la nouvelle formule de la PPFQ a été bien reçue par les agences. Le directeur répond que oui elle sera appliquée partout. Les agences ont cependant demandé d'avoir une procédure pour clarifier l'ordre à suivre au moment d'une vente en considérant entre autres l'intervention du notaire instrumentant. On demande si l'Agence offre un soutien aux propriétaires au moment d'une vente. Le directeur mentionne que oui, c'est fréquent que le propriétaire vendeur, l'acquéreur ou le notaire contacte l'Agence au moment de la vente pour avoir des explications ou conseils pour le transfert des engagements. Les notaires qui contactent fréquemment l'Agence sont maintenant mieux outillés pour répondre aux questions lors d'un transfert de propriétés où il y a eu des travaux financés. Un autre élément qui devra être convenu avec le conseil d'administration au cours de la prochaine année est celui de définir une politique de frais exigés par l'Agence pour répondre à ces demandes qui sont en constante augmentation.

On demande ce qu'il advient si un nouveau propriétaire d'un boisé où il y a eu des investissements sylvicoles par le passé décide de ne pas être producteur forestier. Le directeur explique que même s'il n'est pas producteur forestier et que les engagements de protection des travaux ont bien été transférés au moment de la vente, ce nouveau propriétaire est imputable advenant qu'il y ait destruction de travaux.

Résolution AG1906-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2018-2019 et que le directeur et la coordonnatrice de projets multiresources en ont fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2018-2019 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

6. Présentation et adoption des états financiers 2018-2019

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2019 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.

Résolution AG1906-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Deschênes, appuyé par M. Réjean Bédard, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG1906-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par M. Richard Labrie, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2020.

8. Prévision budgétaire 2019-2020

Le directeur présente la prévision budgétaire 2019-2020. Il mentionne que le renouvellement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) devrait être annoncé très bientôt pour une période de trois ans. Il précise aussi qu'une correction devra être apportée à la programmation puisque le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs nous a annoncé que les frais de gestion et de vérification opérationnelle ne sont pas admissibles dans le cadre de la Subvention. Ainsi, un montant de 9 890 \$ devra être ajouté aux charges du PAMVFP.

Résolution AG1906-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2019-2020;

Considérant que le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) a été établi au même montant que l'année 2018-2019;

Considérant que cette programmation prévoit un montant de 893 526 \$ de la Subvention 2018 qui sera investi au cours de l'année 2019-2020;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Bédard appuyé par Mme Caroline Houde, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2019-2020 est remis aux membres. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés soit, M. Jérôme Labrecque de Bois Cargault inc. et M. Réjean Bédard pour la MRC des Etchemins. Le directeur explique que pour une troisième année consécutive, la Ville de Lévis n'a pas nommé de représentant au conseil d'administration.

Résolution AG1906-07

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Labrie, appuyé par M. Raynald Cloutier, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

10. Lancement du nouveau site internet de l'Agence

Le directeur présente le nouveau site internet de l'Agence qui a été mis en ligne le 18 juin 2019. Il précise que quatre boutons ont été placés sur la page d'accueil afin d'orienter rapidement les utilisateurs. Ces principales sections sont : aide pour l'aménagement d'un boisé, trouver un conseiller forestier, formation pour les propriétaires forestiers ainsi que faune et biodiversité. D'autres pages seront ajoutées au site dans les prochaines semaines.

À la page sur les programmes et travaux financés, une série de questions plus couramment posées par les propriétaires et les réponses sont présentées en plus de la grille de taux de l'aide financière ainsi que certaines explications sur le programme de remboursement des taxes foncières.

À la section sur les conseillers forestiers, le directeur explique que les principaux services offerts par les conseillers forestiers sont décrits. Il est prévu de bonifier la liste des conseillers forestiers afin d'y inclure plus spécifiquement les services offerts par chacun.

Un membre suggère d'ajouter le contrat type de service pour la récolte de bois ou la vente de droit de coupe. Le directeur précise que c'est une bonne idée et que l'ajout du modèle proposé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec sera fait.

11. Questions diverses

Aucun sujet n'est discuté aux questions diverses.

12. Levée de l'assemblée

Résolution AG1906-08

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Ladouceur, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 45.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Lors de ce Sommet, un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2019-2020.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins
MRC de L'Islet

MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

Groupement forestier de L'Islet inc.

Groupement forestier de Montmagny inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Bardobec inc.

Bégin & Bégin inc.

Bois Cargault inc.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just

Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile

Bois de sciage Lafontaine inc.

Carrier & Bégin inc.

Clermond Hamel Itée

Domtar inc. (Windsor)

Éloi Moisan inc.

Fontaine inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Groupe NBG inc.

Industries Manufacturières Mégantic inc.

Les Bois Poulin inc.

Les industries Picard et Poulin inc.

Maibec inc. Division Saint-Pamphile

Matériaux Blanchet inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Préverco inc.

Produits forestiers Arbec SENC

Produits forestiers D.G. Itée

René Bernard inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Scierie Arbotek inc.

Scierie Dion et Fils inc.

Scierie Lapointe et Roy Itée

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Stella-Jones inc.

Transfobec Mauricie (9141-2189 Québec inc.)

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

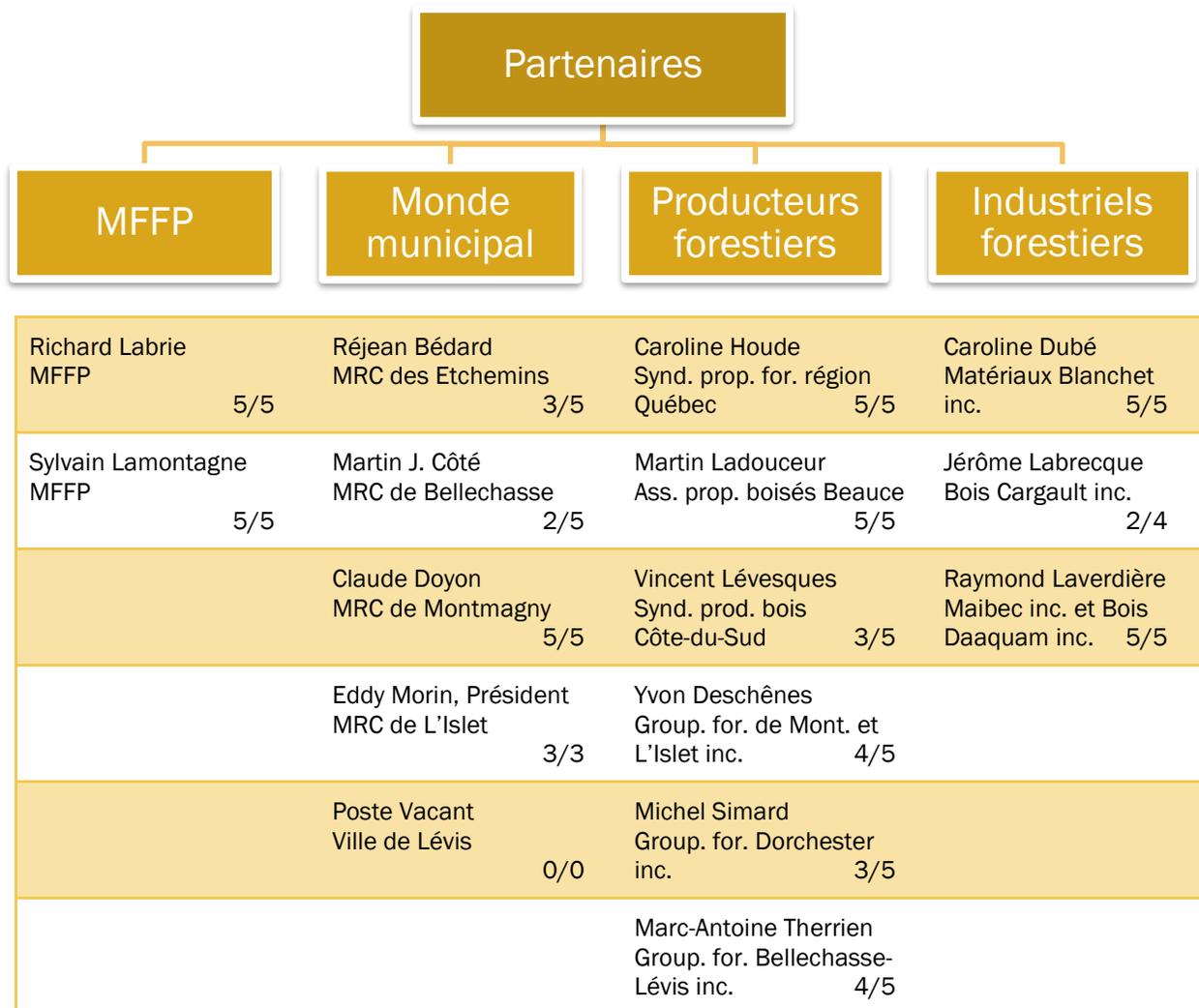
Consultants forestiers M.S. inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2019-2020



À partir du 19 décembre 2019, M. Eddy Morin ne représentait plus la MRC de L'Islet au sein du conseil d'administration, mais il fût reconduit à la présidence à titre indépendant.

Au cours de la dernière année financière, cinq réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 19 juin 2019. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence et fût également le représentant pour la MRC de L'Islet jusqu'en décembre 2019. M. Claude Doyon fut nommé à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2019-2020 :

- Programmation budgétaire de l'Agence et répartition entre les conseillers forestiers selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée;
- Suivi du plan d'action 2019-2020 et cible de mobilisation des bois;
- Entente de délégation relativement au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Plan de soutien des partenaires de la forêt privée;
- Cahier provincial de références techniques;
- Modifications aux directives administratives régionales et à la procédure de vérification opérationnelle;
- Application du modèle d'affaires des groupements forestiers;
- Modification à la politique de sécurisation des investissements;
- Accréditation du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud comme conseiller forestier;
- Politique d'accréditation des conseillers forestiers et de partage de l'aide financière;
- Rapport de vérification opérationnelle et critères de performance des conseillers forestiers;
- Fonds de leadership pour une économie à faibles émissions de carbone – Boisement de friches;
- Conditions de travail des employés de l'Agence;
- Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;
- Appui au projet de mise en valeur de la forêt ancienne du Ruisseau Hamon;
- Règlement sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- Transfert de connaissances;
- Suivi de la Table des agences;
- Règlement forestier de la MRC des Etchemins;
- Projet régional d'orthophotos 2020;
- Demandes de reboisement refusées par le MAPAQ;
- Cinquième programme d'inventaire écoforestier;
- Tornade du 4 septembre 2019 à Sainte-Rose-de-Watford;
- Embauche de la coordonnatrice de projets multiressources;
- Visites forestières et projets multiressources;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin d'Armagh;
 - Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques;
 - Conservation volontaire de milieux humides et de vieilles forêts;
 - Plan d'orientation de ravage de cerfs.



Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Eddy Morin

Richard Labrie

Raymond Laverdière

Caroline Houde

Jean-Pierre Faucher

Durant l'année 2019-2020, le comité s'est réuni le 16 avril 2019. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- États des résultats au 31 mars 2019;
- Programmation budgétaire 2019-2020;
- Répartition budgétaire des conseillers forestiers 2019-2020;
- Évaluation des employés;
- Conditions de travail des employés pour 2019-2020.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les modifications aux directives administratives et à la procédure de vérification opérationnelle. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration.

Puisque le besoin ne s'est pas fait sentir, le comité consultatif n'a pas été nommé et ne s'est pas réuni au cours de l'année 2019-2020.



Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandat de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser des actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des actions.

Membres :

Yoland Bédard
Caroline Dubé
Caroline Houde
Richard Labrie

Vincent Lévesque
Eddy Morin
Marc-Antoine Therrien
Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre qui a eu lieu en mai 2019 :

- Retour sur le bilan de l'année 2018;
- Réalisations relatives à la mobilisation des bois depuis septembre 2018;
- Actions à prioriser pour 2019 pour la région des Appalaches.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	3 600 \$	600 \$	- \$	4 200 \$
Ministère	4 000 \$	800 \$	- \$	4 800 \$
Monde municipal	5 525 \$	425 \$	7 500 \$	13 450 \$
Représentants des propriétaires	8 400 \$	1 050 \$	- \$	9 450 \$
Total	21 525 \$	2 875 \$	7 500 \$	31 900 \$

Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Secrétaire administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Stéphanie Lefebvre-Ruel
B.Sc.A., M.Sc.
Coordonnatrice de
projets multiressources
(jusqu'en août 2019)



Amélie Masson
B.Sc.A. Coordonnatrice de
projets multiressources
(sept. 2019 à mars 2020)

Conseillers forestiers accrédités en 2019-2020

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5828

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : 418 872-1773

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 0R8
Tél. : 418 903-4747

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

400-1120, 6^e Avenue
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-46396

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des travaux est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MFFP détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2019-2020 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale.

Subvention 2018

En mars 2018, le MFFP a versé aux agences une aide supplémentaire à la mise en valeur des forêts privées totalisant 41,1 M\$ afin de soutenir et accroître la production de bois et limiter les pertes de matière ligneuse en raison de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Selon les régions, ce montant doit être investi sur une période de 3 à 5 ans. Pour notre Agence, nous avons obtenu une subvention de 2,35 M\$ à investir d'ici le 31 mars 2021.



Statistiques des programmes d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2019-2020 présentées dans cette section concernent le PAMVFP et la Subvention. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2019-2020	2018-2019	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Subvention	848 611 \$	673 140 \$	26,1 %
FEFEC – Boisement de friches	20 302 \$	- \$	100 %
Industrie	559 312 \$	697 053 \$	-19,8 %
Total	3 696 445 \$	3 638 413 \$	1,6 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis			Aide financière versée 2019-2020		
	PAMVFP	Subvention	FEFEC	PAMVFP	Subvention	FEFEC
Bellechasse	100	65	1	433 874 \$	155 889 \$	3 158 \$
Etchemins	186	93	3	1 109 804 \$	312 604 \$	14 927 \$
L'Islet	95	33	1	566 935 \$	223 919 \$	1 045 \$
Montmagny	82	24	1	597 656 \$	169 302 \$	796 \$
Ville de Lévis	2	3	0	41 665 \$	21 932 \$	- \$
Total	459	215	6	2 749 935 \$	883 645 \$	19 925 \$

Clientèle desservie par MRC ou Ville – tous programmes confondus

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	151	592 921 \$	16,2 %
Etchemins	252	1 437 335 \$	39,3 %
L'Islet	117	791 898 \$	21,7 %
Montmagny	95	767 754 \$	21,0 %
Ville de Lévis	4	63 597 \$	1,7 %
Total 2019-2020	608	3 653 505 \$	100 %
Total 2018-2019	539	3 346 775 \$	100 %



Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Programmes	Types de producteurs	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
PAMVFP	Petits propriétaires	455	972	2 650 478 \$
	Grands propriétaires	4	28	99 457 \$
	Sous-total	459	1 000	2 749 935 \$
Subvention	Petits propriétaires	212	483	849 578 \$
	Grands propriétaires	3	12	34 067 \$
	Sous-total	215	495	883 645 \$
FEFEC	Petits propriétaires	6	7	19 925 \$
	Grands propriétaires	0	0	0 \$
	Sous-total	6	7	19 925 \$
Total	Petits propriétaires	604	1 462	3 519 981 \$
	Grands propriétaires	4	40	133 524 \$
	Total 2019-2020	608	1 502	3 653 505 \$
	Total 2018-2019	539	1 343	3 346 775 \$

Travaux réalisés

Traitements	2019-2020		
	PAMVFP	Subvention	FEFEC
Préparation de terrain	487,8 ha	0 ha	16,4 ha
Reboisement	863 146 plants	0 plants	0 plants
Regarni	5 625 plants	0 plants	0 plants
Entretien de plantation	455,6 ha	0 ha	0 ha
Traitements non commerciaux	7,5 ha	0 ha	0 ha
Traitements commerciaux	679,1 ha	493,8 ha	0 ha
Aide mobilisation des bois	490,9 ha	961,1 ha	0 ha
Total¹	2 120,9 ha	1 455,0 ha	16,4 ha

Travaux réalisés - tous programmes confondus

Traitements	2019-2020	2018-2019	Évolution
Préparation de terrain	504,2 ha	373,5 ha	35,0 %
Reboisement	863 146 plants	742 953 plants	16,2 %
Regarni	5 625 plants	6 675 plants	-15,7 %
Entretien de plantation	455,6 ha	508,2 ha	-10,4 %
Traitements non commerciaux	7,5 ha	75,0 ha	-90,1 %
Traitements commerciaux	1 172,9 ha	1 094,7 ha	7,1 %
Aide mobilisation des bois	1 452,1 ha	935,0 ha	55,3 %
Total¹	3 592,2 ha	2 986,4 ha	20,3 %
Superficie reboisée	474,2 ha	405,9 ha	16,8 %
Total incluant le reboisement	4 066,4 ha	3 392,3 ha	19,9 %

¹ Total excluant la superficie reboisée.

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	PAMVFP		Subvention		FEFEC	
	\$	%	\$	%	\$	%
Préparation de terrain	387 613 \$	14,1 %	0 \$	0 %	19 925 \$	100 %
Reboisement	439 629 \$	16,0 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Regarni	3 353 \$	0,1 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Entretien de plantation	835 971 \$	30,4 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements non commerciaux	11 129 \$	0,4 %	0 \$	0 %	0 \$	0 %
Traitements commerciaux	942 644 \$	34,3 %	630 507 \$	71,4 %	0 \$	0 %
Aide mobilisation des bois	129 596 \$	4,7 %	253 138 \$	28,6 %	0 \$	0 %
Total	2 749 935 \$	100 %	883 645 \$	100 %	19 925 \$	100 %

Aide financière versée par catégorie de traitement - tous programmes confondus

Traitements	2019-2020		2018-2019		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	407 539 \$	11,2 %	298 778 \$	8,9 %	36,4 %
Reboisement	439 629 \$	12,0 %	374 835 \$	11,2 %	17,3 %
Regarni	3 353 \$	0,1 %	3 778 \$	0,1 %	-11,3 %
Entretien de plantation	835 971 \$	22,9 %	875 300 \$	26,2 %	-4,5 %
Traitements non commerciaux	11 129 \$	0,3 %	104 710 \$	3,1 %	-89,4 %
Traitements commerciaux	1 573 151 \$	43,1 %	1 496 617 \$	44,7 %	5,1 %
Aide mobilisation des bois	382 734 \$	10,5 %	192 757 \$	5,8 %	98,6 %
Total	3 653 505 \$	100 %	3 346 775 \$	100 %	9,2 %

Volumes de bois récoltés

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
PAMVFP	1 170,0 ha	380	1 072 240 \$	108 813 m ³
Subvention	1 455,0 ha	425	883 645 \$	159 903 m ³
Total 2019-2020	2 625,0 ha	805	1 955 855 \$	268 716 m³
Total 2018-2019	2 029,7 ha	892	1 689 374 \$	177 958 m³
Évolution	22,7 %	-10,8 %	13,6 %	33,8 %

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montants investis			Total	Nombre proprio. desservis	Aide finan. moyenne / producteur
	PAMVFP	Subvention	FEFEC			
Association propri. de boisés de la Beauce	325 826 \$	74 802 \$	0 \$	400 628 \$	98	4 088 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	273 947 \$	60 580 \$	1 841 \$	336 368 \$	56	6 007 \$
Conseillers forestiers région de Québec	211 282 \$	30 463 \$	0 \$	241 744 \$	57	4 241 \$
Consultants forestiers M.S.	172 755 \$	22 975 \$	0 \$	195 730 \$	36	5 437 \$
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis	465 706 \$	179 785 \$	3 868 \$	649 359 \$	125	5 195 \$
Groupement forestier de Dorchester	562 338 \$	207 882 \$	14 217 \$	784 438 \$	119	6 592 \$
Groupement forestier de L'Islet	356 060 \$	157 969 \$	0 \$	514 029 \$	63	8 159 \$
Groupement forestier de Montmagny	382 022 \$	131 023 \$	0 \$	513 044 \$	60	8 551 \$
Syndicat produc. bois de la Côte-du-Sud	0 \$	18 166 \$	0 \$	18 166 \$	7	2 595 \$
Total 2019-2020	2 749 935 \$	883 645 \$	19 925 \$	3 653 505 \$	608	6 009 \$
Total 2018-2019	2 626 552 \$	720 223 \$	0 \$	3 346 775 \$	539	6 209 \$

Participation des producteurs forestiers

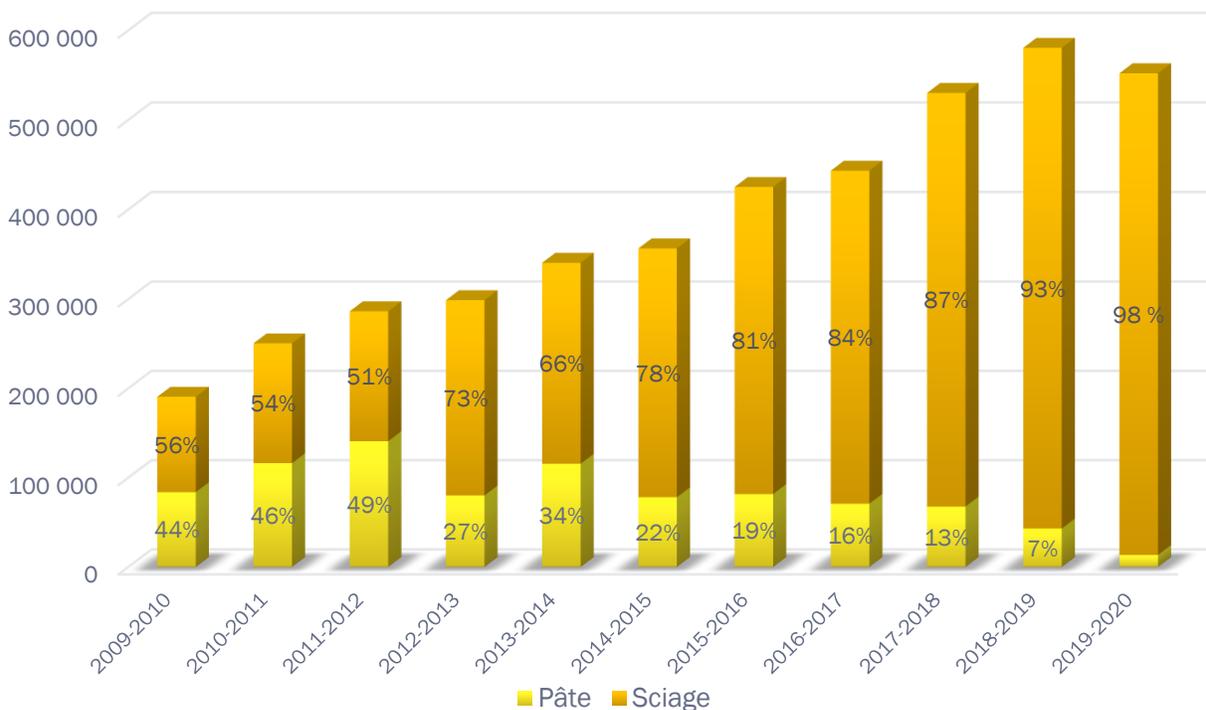
Les calculs de la valeur des traitements relève du BMMB et le MFFP établi le niveau de financement. L'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2019-2020 est de 476 731 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 600 plans d'aménagement forestier en 2019-2020 est d'environ 300 000 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est de 776 731 \$.

Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2019-2020 fut de 559 312 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois achetés sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc. Division Saint-Just	Produits forestiers Arbec SENC
Bois Daaquam inc. Division Saint-Pamphile	Éloi Moisan inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	Bégin & Bégin inc.
Matériaux Blanchet inc.	Fontaine inc.
Clermond Hamel Itée	Groupe NBG inc.
Produits forestiers D.G. Itée	Scierie Lapointe et Roy Itée
Scierie Arbotek inc.	Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Bois Cargault inc.	Les industries Picard et Poulin inc.
Domtar inc. (Windsor)	Les Bois Poulin inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Scierie Dion et Fils inc.
Carrier & Bégin inc.	Préverco inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.	Bardobec inc.
René Bernard inc.	Industries Manufacturières Mégantic inc.
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.	Stella-Jones inc.
Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph	Transfobec Mauricie (9141-2189 Québec inc.)
Maibec inc. Division Saint-Pamphile	

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MFFP et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Afin de répondre à une décision découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MFFP. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

L'objectif de la vérification opérationnelle est fixé à 7 % des dossiers prescrits ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 5 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP et la Subvention en 2019 totalise 831 674 \$, soit 24,4 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 17 915 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2019 dans le cadre de la vérification opérationnelle.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2019	2018
Prescriptions sylvicoles	113	103	91,2 %	88,6 %
Rapports d'exécution	109	98	89,9 %	92,0 %
Qualité des travaux	109	107	98,2 %	97,6 %
Quantités facturées	109	97	89,0 %	92,0 %
PAMVFP	300	271	90,3 %	93,2 %
Subvention 2018	140	134	95,7 %	92,3 %
Total	440	405	92,0 %	93,2 %

Les tableaux suivants exposent les résultats de la vérification opérationnelle en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers ainsi que les différents critères de performance.

Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	2019		% de conformité (Cible : 100 %)	
		Nombre vérifiés	% vérifié	2019	2018
Préparation de terrain	141	8	5,7 %	76,6 %	100 %
Reboisement et regarni	144	10	6,9 %	100 %	99,6 %
Entretien de plantation	165	16	9,7 %	88,0 %	79,4 %
Traitements non commerciaux	8	0	0,0 %	NA	100 %
Traitements commerciaux	895	79	8,8 %	95,1 %	95,4 %
Conseils techniques à l'acte	1	0	0,0 %	NA	NA
PAMVFP	959	78	8,1 %	91,4 %	94,2 %
Subvention 2018	395	35	8,9 %	94,9 %	100 %
Total 2019	1 354	113	8,3 %	93,3 %	
Total 2018	1 198	123	10,3 %		94,4 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	Nombre de dossiers	2019		% de conformité (Cible : 100 %)	
		Nombre vérifiés	% vérifié	2019	2018
Préparation de terrain	126	9	7,1 %	92,9 %	98,4 %
Reboisement et regarni	149	10	6,7 %	96,0 %	97,5 %
Entretien de plantation	159	13	8,2 %	88,4 %	100 %
Traitements non commerciaux	8	0	0,0 %	NA	100 %
Traitements commerciaux	895	77	8,6 %	99,3 %	97,5 %
Conseils techniques à l'acte	1	0	0,0 %	NA	NA
PAMVFP	943	74	7,8 %	91,1 %	94,9 %
Subvention 2018	395	35	8,9 %	98,1 %	95,5 %
Total 2019	1 338	109	8,1 %	93,3 %	
Total 2018	1 176	125	10,6 %		94,9 %

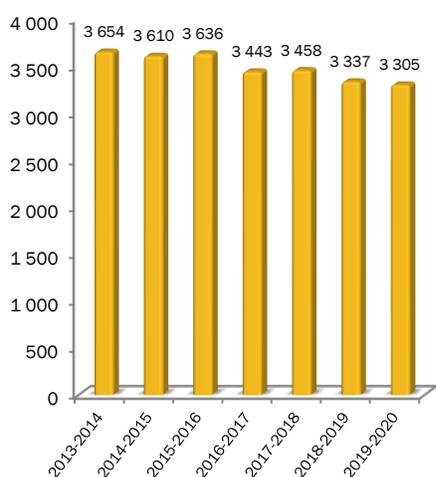
Autres critères de performance	Cibles	% de conformité	
		2019	2018
Conformité des suivis de plantation	100 %	98,5 %	97,0 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	100 %	87,5 %
Qualité des documents	100 %	97,4 %	97,3 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	89,0 %	88,2 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	93,4 %	93,8 %

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 19 juin 2019 afin d'y intégrer les nouvelles exigences du MFFP pour l'enregistrement des producteurs forestiers.

Au 31 mars 2020, on comptait 3 305 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 600, soit 27 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une diminution de 1 % du nombre de producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est de 42 % de la superficie forestière productive. Il s'agit d'une diminution de 1 % par rapport à l'année précédente, soit 5 600 ha.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 233	829	26 %	38 %
Etchemins	3 163	1 407	45 %	58 %
L'Islet	2 828	597	21 %	37 %
Montmagny	2 323	453	20 %	33 %
Lévis	1 052	111	11 %	25 %
Total	12 599	3 305	27 %	42 %

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés (recrutement) et variation annuelle du nombre de producteurs forestiers

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2014-2015	182	-44
2015-2016	228	26
2016-2017	164	-193

Année	Nombre recrutés	Variation annuelle
2017-2018	173	15
2018-2019	182	-121
2019-2020	194	-32

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 29 299 \$ en transfert de connaissances en 2019-2020. Cette somme fut principalement consacrée pour le financement d'activités de formations par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier, dans la majorité des cas, une somme de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 3 475 \$.



Activités de transfert de connaissances réalisées en 2019-2020

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel en forêt	2	20
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	4	33
Petit traité de l'arpentage	3	48
Éclaircies et jardinage	1	7
Fiscalité forestière	3	31
Total 2019-2020	13	139
Total 2018-2019	19	175

Un montant de 1 000 \$ a aussi été consacré à la réalisation de la phase 2 d'une formation organisée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, où cinq opérateurs de multifonctionnelle oeuvrant sur notre territoire y ont participé. Il s'agissait d'un suivi de la formation offerte l'année précédente où dans un cadre opérationnel, le formateur observait le travail de l'opérateur et lui suggérait des modifications à ces méthodes de travail afin d'améliorer sa productivité et la qualité de son travail. De plus, une somme de 215 \$ a été versée à la réalisation d'une visite de plantations organisée par l'Agence et M. Pierre Cadorette, tech.f. où 80 étudiants de la Faculté de foresterie de l'Université Laval y ont assisté dans le cadre du cours de sylviculture.

L'Agence a aussi supporté financièrement la réalisation de visites-conseils et de conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés. Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier.

Visites-conseils et conseils techniques financés en 2019-2020

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Conseil technique travaux commerciaux	644 \$	1,36 ha
Visites-conseils	7 272 \$	72 visites
Total	7 916 \$	

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

La politique de sécurisation des investissements adoptée par l'Agence vise à assurer la protection des travaux réalisés grâce à l'aide financière des programmes afin que les résultats attendus par ces traitements soient atteints.

Au cours de l'année 2019-2020, 46 dossiers de destructions de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. Ce nombre de dossiers a doublé principalement occasionné par la tempête de vents que plusieurs régions du Québec ont connues en novembre 2019 et qui a entraîné d'importants chablis.

L'Agence a aussi répondu à 334 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. Certes beaucoup d'efforts ont été consacrés afin d'accompagner les notaires et les propriétaires dans le transfert des engagements à l'acquéreur de la propriété. L'Agence utilise maintenant le formulaire *Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles* de la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui permet de libérer le vendeur de ses engagements.

Rencontres de la Table des agences - MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences - MFFP formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à trois reprises au cours de la dernière année. Les principaux sujets traités touchaient le renouvellement du PAMVFP, le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privées 2019-2024, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone et la gestion des programmes.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année. Le directeur siège au comité. Les rencontres ont porté sur l'avancement de l'élaboration du SIGGA 2.0. et la phase de tests. Ce travail se poursuivra en 2020-2021.

Comité de suivi sur la grille des taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille des taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2019-2020. Les actions menées par le BMMB ont surtout porté sur la préparation de l'enquête de coûts et de son questionnaire en plus de la révision de certains intrants pour l'établissement de la grille de l'année 2020-2021.

Rencontres des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ses conseillers forestiers accrédités. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours et le financement offert. L'Agence a aussi effectué pendant l'année quatre visites terrain avec des conseillers forestiers afin de discuter de l'admissibilité de certains traitements.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2019-2020 :

- Mise à jour site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon et quelques propriétaires dans le cadre du mois de l'arbre;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec la conservation volontaire de vieilles forêts et de milieux humides ainsi que la réalisation de travaux sylvicoles adaptés dans les ravages de cerfs;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Bonification des couches numériques et des bases de données des plantations et des éclaircies précommerciales financées en préparation à une possible épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, pour le suivi de la réalisation des premières éclaircies commerciales et l'actualisation de la couche écoforestière;
- Validation de la cartographie et du combiné administratif dans le cadre de la finalisation du 5^e inventaire écoforestier;
- Préparation d'outils pour les conseillers forestiers pour le recrutement de propriétaires et la récolte des peuplements forestiers vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Collaborations avec des conseils de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides et les espèces menacées ou vulnérables;
- Diffusion des couches de cadastre rénové aux conseillers forestiers;
- Réalisation de calculs de débits pour l'installation de ponceaux;
- Collaboration au cours sur la forêt privée et la sylviculture à l'Université Laval;
- Participation au comité des partenaires et aux rencontres visant à actualiser le règlement régional sur la protection et la mise en valeur des forêts privées de la MRC des Etchemins;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations;
- Assistances à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Préparation d'un avis sur le coût de confection du volet faunique du plan d'aménagement forêt-faune pour la Fondation de la faune du Québec;
- Évaluation des besoins futurs en plants pour les représentations de la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- Contribution à la préparation d'un portrait économique du secteur forestier de la MRC des Etchemins;
- Rencontre avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec sur la signature des prescriptions sylvicoles et le plan d'aménagement forestier;
- Participation au forum régional sur les milieux humides;
- Organisation d'une rencontre de démarrage pour le projet régional d'orthophotos 2020;
- Participation aux consultations sur la politique faune du gouvernement du Québec;
- Entrevues à la Voix du Sud et à Passion FM;
- Suivi des dégâts et appui pour la récupération des bois affectés par la tornade de Sainte-Rose-de-Watford du 4 septembre 2019;
- Gestion d'une plainte concernant le modèle d'affaires des groupements forestiers;
- Commenter le formulaire de transfert de responsabilité de la FPFQ;
- Modification du règlement sur le plan d'aménagement forestier.

Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MFFP demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à l'entente de délégation gestion. Voici le bilan du plan d'action 2019-2020.

Actions PAMVFP	Cibles ¹	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	1 775 074 \$	1 677 695 \$	96 %
	1 449 ha	1 425 ha	98 %
Réaliser des travaux d'aide technique à la mobilisation des bois	82 980 \$	129 596 \$	156 %
	315 ha	491 ha	156 %
Réaliser des travaux commerciaux	911 946 \$	942 644 \$	103 %
	650 ha	679 ha	105 %
Sommes investies dans la mise en œuvre du PPMV	43 170 \$	30 124 \$	70 %
Actions Subvention			
Réaliser des travaux commerciaux	883 637 \$	883 645 \$	100 %
	741 ha	1 455 ha	196 %

Site amvap.ca

Une nouvelle version du site internet de l'Agence a été lancée en juin 2019. Force est de constater que ce moyen de diffusion fut très populaire. Depuis son lancement, on compte plus de 1 800 visiteurs et près de 6 900 pages consultées. L'Agence a aussi reçu davantage de questions des propriétaires qui ont consultés notre site et qui désiraient avoir plus d'informations. Le recrutement de propriétaire pour les projets multiresources a aussi connu un très bon succès par l'entremise du site amvap.ca. Parmi les pages les plus consultées, on note celles des publications, de la faune et la biodiversité ainsi que celle des programmes et travaux financés. Nul doute que nous continuerons à bonifier le contenu du site pour tenter de rejoindre les nouveaux propriétaires forestiers.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2019-2020 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000
% variation		+ 9 %	+ 12 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493
% variation			+ 21 %

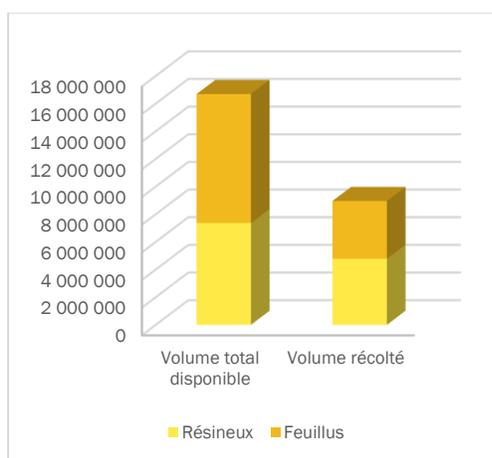
Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2014	49 %
2015	55 %
2016	58 %
2017	67 %
2018	76 %
2019	79 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2019-2020

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	136%	183%	125%	132%	57%	143%
Autres résineux	33%	83%	28%	20%	27%	43%
Feuillus durs	36%	44%	41%	42%	30%	40%
Peupliers	39%	27%	103%	71%	27%	61%
Total	72%	102%	74%	75%	38%	79%

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2005 à 2019



Groupe d'essences	2005-2019			% récolté
	Volume total disponible ¹ (m ³ solides)	Volume récolté (m ³ solides)	Volume disponible non récolté (m ³ solides)	
Résineux	7 361 923	4 777 169	2 584 754	65%
Feuillus	9 327 692	4 178 252	5 149 440	45%
Total	16 689 615	8 955 421	7 734 195	54%

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible.

Suivi du plan d'action du PPMV

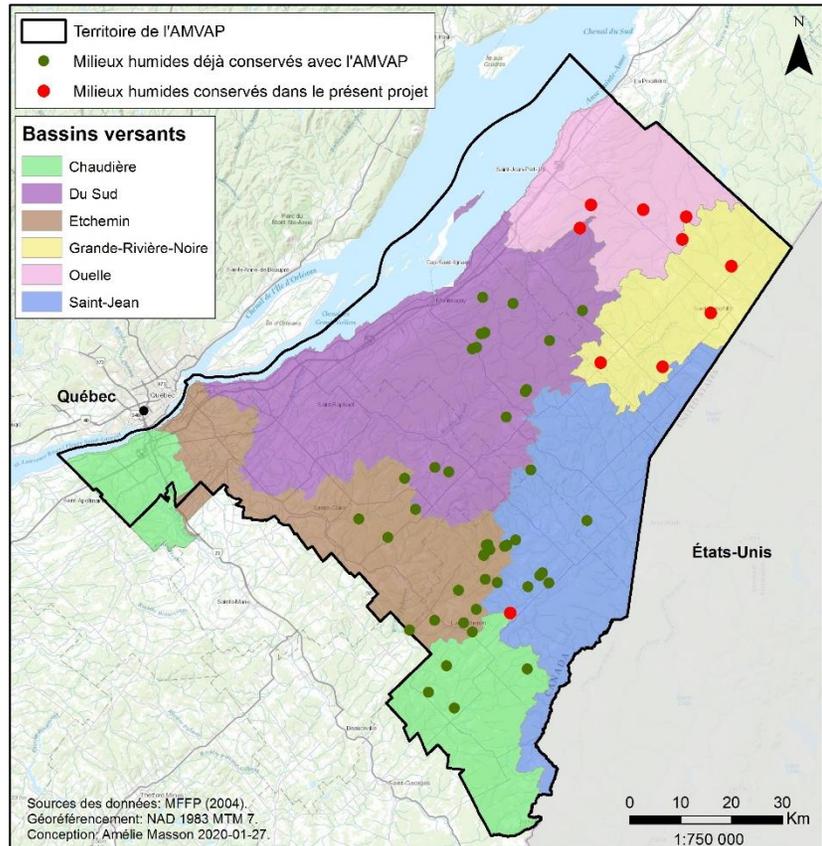
Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2019-2020	Résultats 2018-2019
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse. 	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 2 625 ha PRTF : 724 ha Total : 3 349 ha	PAMVFP : 2 033 ha PRTF : 1 304 ha Total : 3 337 ha
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide. 	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 4 066 ha PRTF : 966 ha Total : 5 032 ha	PAMVFP : 3 397 ha PRTF : 1 382 ha Total : 4 779 ha
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le respect de la possibilité forestière. 	De 2008-2012 : 41 %	79 % de la possibilité for. récoltée	76 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations. 	15 formations 150 participants	13 formations 139 participants	19 formations 175 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 816 ha PRTF : 19 ha Total : 835 ha	PAMVFP : 926 ha PRTF : 33 ha Total : 959 ha
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les conseillers forestiers. 	En 2012 : 94 %	93 %	94 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires. 	En 2012 : 124 ha	23 ha	24 ha
<ul style="list-style-type: none"> Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	1 PAFF	0 PAFF

Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers	Cibles ou état initial	Résultats 2019-2020	Résultats 2018-2019
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiresource. 		Aucune activité	Aucune activité
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. 	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
<ul style="list-style-type: none"> Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du Cahier d'instructions techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP	Le Cahier de références techniques relève du MFFP
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles			
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique. 	77 ha	23 ha	112 ha
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Soutien aux conseillers forestiers	Soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Conservation volontaire : 248 ha	Conservation volontaire : 90 ha

Projets

Conservation volontaire de milieux humides dans les bassins versants de l'est des Appalaches

Il s'agit de 163 ha de milieux humides qui ont été conservés volontairement en 2019-2020 sur le territoire des bassins versants de l'est des Appalaches grâce au financement reçu par la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre du programme Faune-Forêt (13 250 \$). Ce financement a permis de conclure 11 ententes de conservation volontaire avec des propriétaires de tourbières, de marécages et de marais. Il s'agissait d'un territoire où aucune conservation volontaire n'avait encore été effectuée par l'Agence alors que près de 20% des milieux humides de ce territoire sont considérés prioritaires pour la conservation de la biodiversité d'après l'analyse de Gratton et Desautels (2011).



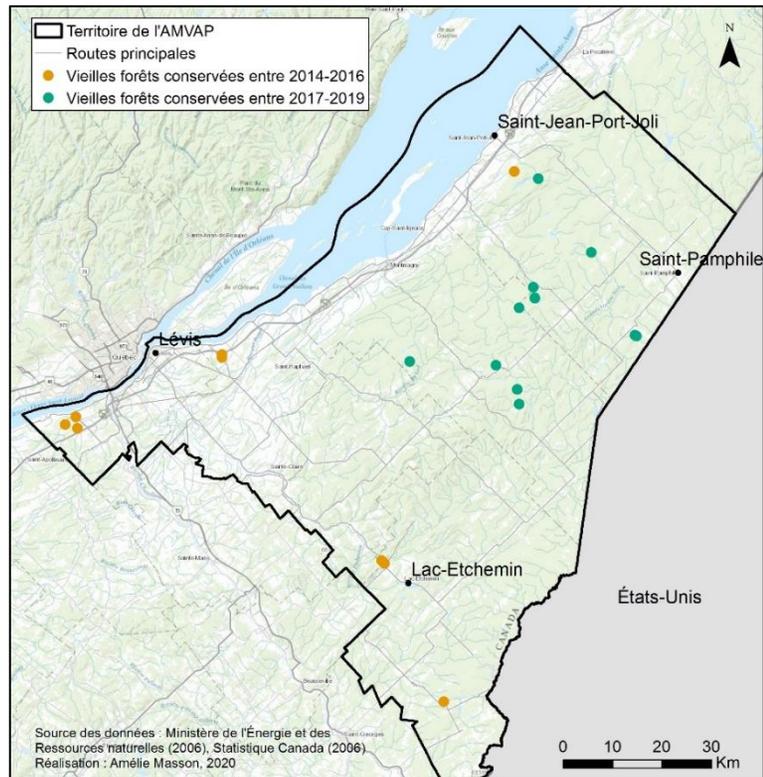
Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches



Ce projet visait la création d'un plan d'orientation pour l'aménagement des quatre ravages de cerfs de Virginie reconnus sur les terres privées du territoire des Appalaches. Un montant de 25 524 \$ a été accordé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Faune-Forêt. Le projet a débuté en mai 2017 et s'est terminé en décembre 2019. Ce plan présente l'état actuel des habitats des cerfs dans les ravages et propose des recommandations de travaux forestiers pour améliorer la qualité d'habitats de ces cervidés. La création de dépliants résumant les travaux forestiers à privilégier dans chaque ravage aux fins des propriétaires a aussi été réalisée. Ces rédactions donnent suite aux inventaires forêt-faune réalisés en 2018-2019. L'Agence vise l'application des recommandations stipulées dans le plan d'orientation dans un nouveau projet qui, nous le souhaitons, se réalisera dans un futur proche. Le plan et les dépliants sont disponibles sur le site amvap.ca.

Conservation volontaire de vieilles forêts dans les Appalaches

Ce projet de conservation volontaire de vieilles forêts a été financé par le Programme d'intendance de l'habitat d'Environnement et Changement climatique Canada (12 276 \$) et par le programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec (12 466 \$). Il a débuté en juin 2017 et s'est terminé en mars 2020. Il visait à concrétiser une dizaine d'ententes de conservation volontaire de vieilles forêts d'essences en déclin pour protéger 50 ha de vieux peuplements présentant des occurrences ou des habitats potentiels d'espèces à statut précaire. Au terme du projet, 85 ha de vieilles forêts composées de cèdres, de bouleaux jaunes et d'épinettes rouges ont été conservées volontairement avec 10 ententes signées. Une visite de vieilles forêts conservées offerte au grand public a aussi été réalisée à l'automne 2019.



Adaptation de la stratégie d'aménagement écosystémique aux changements climatiques dans les Appalaches

Cette initiative financée par le programme ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada est née en octobre 2018 et se déroulera jusqu'en septembre 2021. Elle vise à réaliser des travaux forestiers qui amélioreront la résilience des forêts aménagées aux changements climatiques en favorisant, par exemple, le maintien d'une diversité structurelle et spécifique. Le financement reçu en 2019-2020 a été consacré en partie à la recherche de sites pour la réalisation d'expérimentations scientifiques qui seront réalisées par une équipe de recherche de l'Université du Québec en Outaouais. Les travaux seront réalisés sous la supervision du Groupement forestier de Bellechasse-Lévis. Ce projet de recherche vise à étudier la réponse de forêts aménagées sous différents prélèvements face à un stress hydrique afin de simuler les effets potentiels des changements climatiques sur nos forêts. Ce même projet a aussi permis la réalisation de 30 ha de travaux adaptés pour un investissement de 20 222 \$.



ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2020

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas des autres Agences de mise en valeur des forêts privées de la province du Québec, l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tire des revenus de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de contributions reçues, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, à l'actif à court terme au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019, et à l'actif net au 31 mars 2020, au 31 mars et au 1er avril 2019 et au 1er avril 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Lemieux Nolet

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Échemin (Québec)
Le 12 mai 2020

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Produits		
Apports du Gouvernement du Québec	3 137 135 \$	2 941 359 \$
Contributions (page 13)	76 028	53 885
Contributions de l'industrie	559 312	697 053
Mesures coercitives	4 710	11 027
Intérêts	45 724	59 449
Autres produits	2 609	12 319
Autres subventions	3 984	-
	3 829 502	3 775 092
Charges		
Conseillers forestiers	3 676 392	3 354 216
Présidence	938	688
Salaires et charges sociales	244 487	256 174
Conception de logiciels et services informatiques	8 333	9 768
Projets		
Transfert de connaissances	29 299	36 274
Services professionnels	-	11 367
Conservation volontaire	564	-
Honoraires professionnels	4 004	3 896
Loyer	10 606	10 507
Entretien de locaux	980	980
Télécommunications	3 501	4 090
Publicité et communications	3 979	3 133
Papeterie et dépenses de bureau	7 316	7 858
Cotisations	1 020	856
Formations	558	938
Frais de déplacements et repas	11 507	13 440
Assurances	4 095	4 256
Frais de réunion	612	830
Amortissement		
Mobilier et équipement de bureau	1 162	1 146
Équipement informatique et logiciels	2 461	4 282
Remboursement de contributions de l'industrie	24	-
Autres	656	1 061
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(100)	-
	4 012 394	3 725 760
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(182 892) \$	49 332 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net
Exercice terminé le 31 mars 2020

	Affectations internes (note 7)	Investis en immobilisations	Non affecté	2020 Total	2019 Total
Solde au début de l'exercice	9 221 \$	8 373 \$	397 693 \$	415 287 \$	365 955 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(3 523)	(179 369)	(182 892)	49 332
Investissement en immobilisations	-	989	(989)	-	-
Utilisation des affectations internes	(2 682)	-	2 682	-	-
Désaffectation interne	(6 539)	-	6 539	-	-
Solde à la fin de l'exercice	- \$	5 839 \$	226 556 \$	232 395 \$	415 287 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2020

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	604 001 \$	687 594 \$
Dépôt à terme, 2,73 %, échéant en novembre 2020	783 333	783 333
Débiteurs (note 3)	101 062	104 486
Subventions à recevoir	4 696	19 581
Frais payés d'avance	832	1 204
	1 493 924	1 596 198
Dépôt à terme	-	783 333
Immobilisations corporelles (note 4)	5 839	8 373
	1 499 763 \$	2 387 904 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	406 046 \$	293 866 \$
Apports reportés - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (note 6)	854 747	1 676 860
Apports reportés - Fondation de la Faune du Québec (note 6)	6 575	1 891
	1 267 368	1 972 617
Actif net		
Affectations internes (note 7)	-	9 221
Investi en immobilisations	5 839	8 373
Non affecté	226 556	397 693
	232 395	415 287
	1 499 763 \$	2 387 904 \$

Engagement (note 8)

Évènement postérieur à la date du bilan (note 9)

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(182 892) \$	49 332 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 623	5 428
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(100)	-
Utilisation des apports reportés	(870 804)	(724 402)
	(1 050 173)	(669 642)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	3 424	(30 021)
Subventions à recevoir	14 885	11 470
Frais payés d'avance	372	-
Créditeurs	112 180	(12 829)
	(919 312)	(701 022)
Activités d'investissement		
Encaissement de dépôt à terme	783 333	-
Acquisition de placements	-	(1 566 666)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 089)	(3 536)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	100	-
	782 344	(1 570 202)
Activité de financement		
Apports encaissés	53 375	53 153
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(83 593)	(2 218 071)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	687 594	2 905 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	604 001 \$	687 594 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2020

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2020

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2020

3. Débiteurs

	2020	2019
Mesures coercitives	3 445 \$	1 564 \$
Contributions de l'industrie	54 137	62 819
Remboursement de propriétaires	7 628	7 628
Provision pour mauvaises créances	(7 628)	(7 628)
	57 582	64 383
TPS et TVQ	2 492	3 195
Intérêts à recevoir	40 988	36 908
	101 062 \$	104 486 \$

4. Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	31 257 \$	28 322 \$	2 935 \$	4 097 \$
Équipement informatique	70 945	68 041	2 904	4 276
Logiciels	21 678	21 678	-	-
	123 880 \$	118 041 \$	5 839 \$	8 373 \$

5. Crédoiteurs

	2020	2019
Fournisseurs	382 649 \$	268 398 \$
Salaires et vacances	17 753	17 746
Sommes à remettre à l'État	5 644	7 722
	406 046 \$	293 866 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2020

6. Apports reportés

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le 29 mars 2018, l'organisme a encaissé une subvention de 2 350 000 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but de soutenir et accroître la production de bois en forêts privées et pour limiter les pertes en matières ligneuses des aires affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette subvention, ainsi que le produit d'intérêts généré par celle-ci, pourront être utilisés jusqu'au 31 mars 2023. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé pour ce projet, 848 611 \$ de la subvention ainsi que le produit d'intérêts totalisant 35 034 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 828 249 \$.

Le 12 novembre 2019, l'organisme a encaissé une subvention de 46 800 \$ octroyée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but d'augmenter la superficie en boisement dans les friches de forêts privées. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 20 302 \$. Le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 26 498 \$.

Fondation de la Faune du Québec

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a encaissé un montant de 3 466 \$ de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet de conservation volontaire des vieilles forêts. Un montant de 1 891 \$ n'avait pas été utilisé et avait été ajouté aux subventions reportées au 31 mars 2019. Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé ce montant de 1 891 \$, ramenant le solde de la subvention reportée de ce projet à 0 \$.

Le 24 mars 2020, l'organisme a encaissé une subvention de 6 575 \$ octroyée par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du projet de conservation volontaire de milieux humides dans la zone de prépondérance de l'omble de fontaine. Aucune dépense n'a été effectuée en lien avec ce projet, le solde de la subvention reportée de ce projet s'élève à 6 575 \$.

7. Affectations internes

Au début de l'exercice, un montant de 9 221 \$ était grevé d'une affectation interne aux fins du projet de Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh. Le projet s'est terminé au cours de l'exercice et a nécessité l'utilisation d'un montant de 2 682 \$, laissant un solde de 6 539 \$. Le 19 décembre 2019, le conseil d'administration a décidé de transférer ce solde de 6 539 \$ dans l'actif net non affecté. Au 31 mars 2020, il n'y a plus d'affectations internes.

8. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2022 totalisant 25 983 \$, plus les taxes applicables, et se répartie comme suit : 2021 - 9 629 \$; 2022 - 9 773 \$ et 2023 - 6 581 \$.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2020

9. Évènement postérieur à la date du bilan

Suite à des mesures d'urgence décrétées par le gouvernement provincial en mars 2020, reliées à la propagation d'un virus menaçant la santé publique, l'organisme a dû ralentir ses activités. Jumelé au ralentissement économique général, aux dépenses inhabituelles à encourir et aux impacts de ces mesures sur les clients et fournisseurs de l'organisme, ceci pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière de l'organisme, et ce, pour une période et dans une mesure indéterminées au moment de la publication des présents états financiers. Les états financiers n'ont pas subi de modifications pour tenir compte de cette situation.

10. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux mesures coercitives à recevoir, aux contributions de l'industrie et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Contributions		
Fondation de la faune	21 930 \$	23 759 \$
Environnement Canada	46 598	18 626
Monde municipal	7 500	7 500
Héritage faune	-	4 000
	76 028 \$	53 885 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

	PAMVFP	Subvention 2018	Avenant FEFEC	Projets	Total 2019-2020	Total 2018-2019
Excédent (déficit) de l'exercice précédent	397 693 \$	- \$	- \$	9 221 \$	406 914 \$	355 690 \$
REVENUS						
Contribution du MFFP	2 274 760 \$	848 611 \$	20 302 \$	(6 539 \$)	3 137 134 \$	2 941 359 \$
Contribution de l'industrie	559 312 \$	- \$	- \$	- \$	559 312 \$	697 053 \$
Revenus d'intérêts	10 691 \$	35 034 \$	- \$	- \$	45 724 \$	59 449 \$
Contributions projets et autres revenus	18 804 \$	- \$	- \$	68 528 \$	87 332 \$	77 231 \$
TOTAL DES REVENUS	2 863 566 \$	883 645 \$	20 302 \$	61 989 \$	3 829 502 \$	3 775 092 \$
TOTAL INCLUANT L'EXCÉDENT	3 261 259 \$	883 645 \$	20 302 \$	71 210 \$	4 236 416 \$	4 130 782 \$
DÉPENSES						
Frais de gestion et de concertation						
Salaires et avantages sociaux	143 870 \$	- \$	209 \$	- \$	144 079 \$	115 671 \$
Frais de déplacement et de séjour	4 254 \$	- \$	- \$	- \$	4 254 \$	5 079 \$
Coûts de publicité et de publications	3 442 \$	- \$	- \$	- \$	3 442 \$	3 133 \$
Frais de formation	558 \$	- \$	- \$	- \$	558 \$	845 \$
Achat de matériel et de fournitures	5 659 \$	- \$	- \$	- \$	5 659 \$	7 076 \$
Frais de location de salles	562 \$	- \$	- \$	- \$	562 \$	830 \$
Honoraires professionnels	4 941 \$	- \$	- \$	- \$	4 942 \$	4 584 \$
Autres frais de gestion et de concertation						
SIGGA, services informatiques et logiciels	8 333 \$	- \$	- \$	- \$	8 333 \$	9 768 \$
Loyer et entretien ménager	11 586 \$	- \$	- \$	- \$	11 586 \$	11 487 \$
Assurances et cotisations professionnelles	5 114 \$	- \$	- \$	- \$	5 114 \$	5 112 \$
Télécommunication	3 464 \$	- \$	- \$	- \$	3 464 \$	4 090 \$
Amortissement	3 523 \$	- \$	- \$	- \$	3 523 \$	5 428 \$
Sous-total - Frais de gestion et concertation	195 308 \$	- \$	209 \$	- \$	195 517 \$	173 104 \$
Réalisation de traitements sylvicoles						
Montants versés aux conseillers forestiers	2 749 935 \$	883 645 \$	19 925 \$	22 887 \$	3 676 392 \$	3 354 216 \$
Vérification opérationnelle						
Salaires et avantages sociaux	25 316 \$	- \$	168 \$	- \$	25 484 \$	62 329 \$
Frais de déplacement et de séjour	5 224 \$	- \$	- \$	- \$	5 224 \$	5 436 \$
Autres dépenses	2 031 \$	- \$	- \$	- \$	2 031 \$	1 689 \$
Sous-total - Réalisation trait. sylvicoles	2 782 507 \$	883 645 \$	20 093 \$	22 887 \$	3 709 132 \$	3 423 670 \$
Réalisation, m. à j., m. o. PPMV (objectif 4.3)						
Dépenses internes	30 124 \$	- \$	- \$	- \$	30 124 \$	23 710 \$
Transfert de connaissances (objectif 4.4)						
Dépenses externes	29 299 \$	- \$	- \$	- \$	29 299 \$	36 274 \$
Sous-total - Activités réalisés dans le cadre des objectifs spécifiques 4.3 et 4.4	59 422 \$	- \$	- \$	- \$	59 422 \$	59 985 \$
Dépenses associées aux autres revenus						
Salaires et avantages sociaux	- \$	- \$	- \$	44 801 \$	44 801 \$	54 463 \$
Frais de déplacement et de séjour	- \$	- \$	- \$	2 028 \$	2 028 \$	2 925 \$
Coûts de publicité et services professionnels	- \$	- \$	- \$	537 \$	537 \$	11 367 \$
Achat de matériel et de fournitures	- \$	- \$	- \$	343 \$	343 \$	246 \$
Frais de location de salles ou d'équipements	- \$	- \$	- \$	614 \$	614 \$	- \$
Sous-total - Autres dépenses	- \$	- \$	- \$	48 324 \$	48 324 \$	69 001 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 037 237 \$	883 645 \$	20 302 \$	71 210 \$	4 012 394 \$	3 725 760 \$
Excédent produits sur les charges immo.	2 534 \$	- \$	- \$	- \$	2 534 \$	1 892 \$
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	226 556 \$	- \$	- \$	- \$	226 556 \$	406 914 \$
Frais de gestion et de concertation PAMVFP	6,52 %			Frais de gestion et de concertation FEFEC		1,03 %
PPMV et transfert de connaissances	1,95 %			Frais de vérification opérationnelle FEFEC		0,83 %
Total PAMVFP	8,47 %			Total FEFEC		1,85 %

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets						Total	%
	Milieux humides 2019-2020	EcoAction Chang. climatiques	SBV Armagh	Plan orientation cerf	PIH - Cons. vieilles forêts	FFQ - Cons. vieilles forêts		
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	\$	-\$	9 221 \$	\$	\$	-\$	9 221 \$	
REVENUS								
Contribution MFFP - PAMVFP	-\$	-\$	(6 539 \$)	-\$	-\$	-\$	(6 539 \$)	-10,5 %
Contribution FFQ	13 250 \$	-\$	1 004 \$	-\$	-\$	6 891 \$	21 145 \$	34,1 %
Contribution Environ. Canada	-\$	43 889 \$	-\$	785 \$	2 709 \$	-\$	47 383 \$	76,4 %
Total des revenus	13 250 \$	43 889 \$	(5 535 \$)	785 \$	2 709 \$	6 891 \$	61 989 \$	100 %
CHARGES								
Aide financière - Aménagement								
Conseillers forestiers	-\$	20 222 \$	2 664 \$	-\$	-\$	-\$	22 887 \$	32,1 %
Administration								
Salaires et avantages sociaux	12 556 \$	22 345 \$	1 021 \$	744 \$	2 547 \$	5 588 \$	44 801 \$	62,9 %
Frais de projet	37 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	1 152 \$	1 188 \$	1,7 %
Fournitures de bureau	-\$	200 \$	-\$	4 \$	38 \$	-\$	243 \$	0,3 %
Déplacement, héberg. et repas	657 \$	1 122 \$	-\$	37 \$	124 \$	152 \$	2 091 \$	2,9 %
Total frais d'administration	13 250 \$	23 667 \$	1 021 \$	785 \$	2 709 \$	6 891 \$	48 323 \$	67,9 %
Total des charges	13 250 \$	43 889 \$	3 686 \$	785 \$	2 709 \$	6 891 \$	71 210 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	-\$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2020-2021

	PAMVFP	Subvention 2018	FEFEC	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	226 556 \$	- \$	- \$	- \$	226 556 \$	
REVENUS						
Contribution MFFP PAMVFP	2 268 220 \$	- \$	- \$	- \$	2 268 220 \$	58,3 %
Contribution MFFP Subvention	- \$	828 249 \$	- \$	- \$	828 249 \$	21,3 %
Contribution MFFP FEFEC	- \$	- \$	352 840 \$	\$	352 840 \$	9,1 %
Contribution de l'industrie	350 000 \$	- \$	- \$	- \$	350 000 \$	9,0 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	- \$	29 296 \$	29 296 \$	0,8 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	- \$	32 086 \$	32 086 \$	0,8 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,2 %
Revenus d'intérêts	9 000 \$	14 230 \$	- \$	- \$	23 230 \$	0,6 %
Total des revenus	2 634 720 \$	842 479 \$	352 840 \$	61 382 \$	3 891 421 \$	100 %
CHARGES						
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires						
Travaux d'aménagement	2 430 000 \$	842 479 \$	347 692 \$	21 804 \$	3 641 975 \$	90,8 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,1 %
Total aide financière et formations	2 473 000 \$	842 479 \$	347 692 \$	21 804 \$	3 684 975 \$	91,9 %
Administration						
Salaires et avantages sociaux	203 071 \$	- \$	4 873 \$	37 943 \$	245 887 \$	6,1 %
Services informatiques et logiciel forêt privée	30 615 \$	- \$	- \$	- \$	30 615 \$	0,8 %
Comptabilité et services	4 100 \$	- \$	- \$	- \$	4 100 \$	0,1 %
Présidence	1 000 \$	- \$	- \$	- \$	1 000 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	11 798 \$	- \$	- \$	- \$	11 798 \$	0,3 %
Réunions	800 \$	- \$	- \$	- \$	800 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	4 970 \$	- \$	- \$	- \$	4 970 \$	0,1 %
Fournitures, photocopies et poste	7 250 \$	- \$	- \$	200 \$	7 450 \$	0,2 %
Publicité	225 \$	- \$	- \$	- \$	225 \$	0,0 %
Télécommunications	3 500 \$	- \$	- \$	- \$	3 500 \$	0,1 %
Frais déplacements, hébergement et repas	10 350 \$	- \$	- \$	1 435 \$	11 785 \$	0,3 %
Formations	2 000 \$	- \$	275 \$	- \$	2 275 \$	0,1 %
Divers	1 020 \$	- \$	- \$	- \$	1 020 \$	0,0 %
Amortissement	1 200 \$	- \$	- \$	- \$	1 200 \$	0,0 %
Total frais d'administration	281 899 \$	- \$	5 148 \$	39 578 \$	326 625 \$	8,1 %
Total des charges	2 754 899 \$	842 479 \$	352 840 \$	61 382 \$	4 011 600 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	106 377 \$	- \$		- \$	106 377 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP, la Subvention 2018 et le FE FEC en 2019-2020

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2019-2020

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 372 \$	6	10,0 ha	13 761 \$
7516	Déblaiement mécanique	G	783 \$	128	477,8 ha	373 852 \$
Total préparation de terrain				134	487,8 ha	387 613 \$
7626	Plantation manuelle racines nues PFD résineux	G	560 \$	6	15 700 plants	8 792 \$
7632	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	G	372 \$	14	50 121 plants	18 645 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	532 \$	123	723 129 plants	384 142 \$
7638		T	202 \$	4	26 575 plants	5 271 \$
7639	Plantation manuelle récipients 200 à 299 cc	G	480 \$	9	47 621 plants	22 780 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	596 \$	4	5 625 plants	3 353 \$
Total reboisement et regarni				160	868 771 plants	442 982 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	E	1 357 \$	1	2,4 ha	3 230 \$
7751		G	1 839 \$	112	328,3 ha	603 727 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	1 839 \$	45	124,4 ha	228 059 \$
7762	2 ^e dégagement plantation feuillus	G	1 839 \$	1	0,5 ha	956 \$
Total entretien de plantation				159	455,6 ha	835 971 \$
7853	Éclaircie précommerciale systématique résineux 8 000 à 15 000 tiges/ha	G	1 289 \$	2	2,4 ha	3 094 \$
7854	Éclaircie précommerciale systématique résineux plus de 15 000 tiges/ha	G	1 588 \$	2	5,1 ha	8 035 \$
Total traitements non commerciaux				4	7,5 ha	11 129 \$

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	144 \$	11	42,4 ha	6 107 \$
7902	Martelage résineux	T	164 \$	152	401,6 ha	65 775 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	264 \$	36	69,4 ha	18 219 \$
7967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	T	1 357 \$	2	3,7 ha	4 953 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 328 \$	8	25,7 ha	34 063 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 118 \$	8	8,7 ha	9 749 \$
7973		T	436 \$	1	0,8 ha	362 \$
7977	Coupe progressive autres résineux - manuelle	T	1 429 \$	1	1,2 ha	1 729 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	G	641 \$	2	3,2 ha	2 083 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 665 \$	11	20,4 ha	34 016 \$
7981	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 448 \$	1	1,1 ha	1 622 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 665 \$	39	81,3 ha	135 365 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 448 \$	4	10,1 ha	14 683 \$
8922	Aide technique pour la mobilisation des bois - mécanisée	T	264 \$	117	421,5 ha	111 277 \$
8967	Éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	T	1 103 \$	1	13,1 ha	14 460 \$
8970	Jardinage résineux (SEPM) - mécanisé		1 085 \$	1	0,9 ha	998 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	930 \$	28	80,3 ha	74 534 \$
8978	Coupe de récupération partielle - mécanisée	G	1 073 \$	3	8,5 ha	9 142 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	537 \$	11	26,3 ha	14 128 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 327 \$	41	145,6 ha	192 468 \$
8981	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 15 à 19 cm - mécanisée	G	1 170 \$	1	0,5 ha	585 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 327 \$	53	238,9 ha	315 725 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - mécanisée	G	1 170 \$	11	8,6 ha	10 097 \$
Total travaux commerciaux¹				380	1 170,0 ha	1 072 240 \$
Grand total travaux PAMVFP¹				837	2 120,9 ha	2 749 935 \$
					868 771 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.

Travaux réalisés dans la Subvention 2018 - 2019-2020

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillus	T	144 \$	8	60,5 ha	8 711 \$
7902	Martelage résineux	T	164 \$	62	185,5 ha	30 427 \$
7922	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle	T	264 \$	26	62,5 ha	16 500 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre - manuel	G	1 328 \$	3	20,4 ha	27 078 \$
7973	Coupe progressive résineuse - manuelle (SEPM)	G	1 118 \$	5	11,0 ha	12 343 \$
7979	Coupe de récupération totale - manuelle	T	641 \$	2	1,6 ha	1 010 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 665 \$	6	12,2 ha	20 313 \$
7981	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 448 \$	1	0,8 ha	1 211 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - manuelle	G	1 665 \$	17	37,4 ha	62 321 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	G	1 448 \$	3	2,8 ha	4 112 \$
8922	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée	T	264 \$	263	898,6 ha	236 638 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	G	1 082 \$	5	40,1 ha	43 388 \$
8973	Coupe progressive résineuse - mécanisée (SEPM)	G	930 \$	25	68,6 ha	63 224 \$
8978	Coupe de récupération partielle - mécanisée		436 \$	1	0,8 ha	349 \$
8979	Coupe de récupération totale - mécanisée	G	537 \$	7	34,1 ha	18 333 \$
8979		T	264 \$	1	10,5 ha	2 772 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 327 \$	20	74,3 ha	98 570 \$
8981	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) naturel DHP 15,1 à 19 cm - mécanisée		1 170 \$	2	1,9 ha	2 188 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 9 à 15 cm - mécanisée	G	1 327 \$	34	170,6 ha	226 413 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineux (SEPM) Plantation DHP 15,1 à 19 cm - mécanisée	G	1 170 \$	4	6,6 ha	7 745 \$
Grand total travaux Subvention 2018¹				425	1 455,0 ha	883 645 \$

Travaux réalisés dans le FEPEC - Boisement de friches

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement forte compétition	G	1 372 \$	1	0,6 ha	796 \$
7504	Déchiquetage	G	1 367 \$	4	12,7 ha	17 374 \$
7517	Débroussaillage et déblaiement faible compétition	G	568 \$	2	3,1 ha	1 755 \$
Grand total travaux FEPEC - Boisement de friches¹				7	16,4 ha	19 925 \$

Total PAMVFP, Subvention 2018 et FEPEC

1 269

3 592,2 ha

868 771 plants

3 653 505 \$

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.



**Agence de mise en valeur des forêts
privées des Appalaches**
1554, route 277, bureau 3
Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca